



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
LAC D'AIGUEBELETTE

Panoramas

LE MAGAZINE DE LA CCLA

N°13

JUILLET
2025



*Déambulation "Tous en fanfare au marché"
d'Ayn à Novalaise, avec la fanfare de violons*

P.8

PORTRAITS

des acteurs du territoire

P.10

ZOOM

Gestion des pointes de
fréquentation autour du lac

P.13

LE DOSSIER

Une offre culturelle
multiple et annuelle



Pour avancer durablement, notre territoire doit rester équilibré et inclusif. Il ne doit laisser personne au bord du chemin. Nous devons faire en sorte que les plus fragiles aient leur place pleine et entière.

Dans le précédent numéro de *Panoramas*, j'évoquais la situation préoccupante des EHPAD, en particulier celui de notre territoire. La CCLA a fait face à ses responsabilités en votant une subvention exceptionnelle de 350 000 € pour maintenir à flot l'établissement. Le Département a également accordé une première aide de 128 000 €. Ces soutiens nous permettent désormais d'envisager, avec nos partenaires, la poursuite de l'activité et un retour progressif à l'équilibre.

Dès les premiers jours d'été, marqués par une forte chaleur, le lac a connu une affluence importante chaque week-end. Cela s'est accompagné de comportements inciviques et a nécessité la mise en place de mesures contraignantes. Si nous sommes un territoire ouvert et accueillant, nous ne sommes pas pour autant un espace de non-droit. En lien avec les services de l'État (préfecture, gendarmerie), un renforcement important des dispositifs de maintien de l'ordre a été mis en place. Les communes et la CCLA ont aussi renforcé leurs moyens. Une réflexion et des actions communes avec les grandes agglomérations sont indispensables pour aménager des espaces de fraîcheur accessibles pour les habitants dans la perspective du réchauffement climatique. Vous découvrirez en pages intérieures un projet en ce sens, première étape vers une meilleure gestion des pics de fréquentation.

Ce sujet mérite d'être traité avec calme et recul, loin des réactions à chaud relayées sur les réseaux sociaux. Contrairement à certaines idées reçues, une plage n'est pas une source de profit pour les collectivités au regard des contraintes et charges d'exploitation. L'objectif n'est pas non plus d'intensifier l'excursionnisme à la journée. J'entends l'exaspération des habitants locaux mais devons-nous pour autant nous replier sur nous-mêmes et interdire l'accès à l'eau en période de fortes chaleurs ? Des solutions doivent être trouvées pour que nous ne subissions pas et que l'accueil puisse se faire dans de bonnes conditions.

Dans ce numéro, vous découvrirez également deux portraits d'acteurs engagés de notre territoire : notre garde du lac et de la Réserve Naturelle, veillant à la préservation de notre environnement, et un professionnel incontournable des activités de pleine nature, soucieux d'un tourisme durable.

Enfin, la vie sur notre territoire serait moins belle sans la culture. Elle nourrit l'esprit, stimule la créativité et renforce le lien social. Dans le contexte économique, social et politique actuel, elle est plus indispensable que jamais.

Bonne lecture.

Pascal ZUCCHERO

Président de la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette

LE MAGAZINE PANORAMAS

Directeur de la publication : Pascal Zuccherio | Création et mise en page : Pauline Foriel

Impression : 3 300 exemplaires | Imprimerie : Pomme C | Distribution : La Poste

Le journal intercommunal est distribué 3 fois par an dans les boîtes aux lettres des habitants du territoire.

Il est également disponible en dépôt dans les différentes mairies, à la Maison du Lac et en ligne sur www.ccla.fr/la-communaute-de-communes/les-lettres-dinformation.

PROJET DE MAISON MÉDICALE À ST-ALBAN-DE-MONTBEL



Les quatre médecins actuellement regroupés à l'entrée du chef-lieu de St-Alban-de-Montbel ont pris contact avec les élus du territoire pour faire valoir leur intention de créer un nouveau cabinet médical et ainsi répondre aux objectifs suivants :

- Améliorer leurs conditions de travail et l'accueil de nouveaux patients ;
- Permettre l'installation, à minima, d'un médecin supplémentaire ;
- Favoriser la venue de nouveaux professionnels dans les domaines paramédicaux ;
- Mutualiser certaines fonctions.

Considérant que ce projet permet de conforter, renforcer et diversifier l'offre de soins sur le territoire, la CCLA, en lien avec la commune de St-Alban-de-Montbel, a décidé d'accompagner la démarche. Une première étape a consisté en la réalisation d'une étude de faisabilité, laquelle a permis de définir un site d'implantation, les caractéristiques du bâtiment (espaces, surfaces, organisation fonctionnelle) et l'enveloppe financière :

- Site : Implantation en toute proximité du cabinet actuel sur un terrain communal ;
- Programme : 5 cabinets de médecins + 2 cabinets polyvalents + Bureau d'accueil + 2 Salles d'attente, etc ;
- Surface bâtiment : 282 m² ;
- Coût estimatif d'opération : 900 000 € HT.

Dans ce cadre, après accord des médecins et avoir approuvé l'intérêt communautaire du projet, la CCLA prévoit une mise en œuvre qui passe par les étapes suivantes :

- La cession gracieuse du terrain à la CCLA par la commune ;
- Un portage technique et financier intégralement confié à la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS) dans le cadre d'un bail à construction. La SAS porte la construction du bâtiment et à l'issue, le loue aux professionnels de santé. À la fin du bail (20 ou 25 ans), le bâtiment devient propriété de la CCLA ;
- La constitution de demandes de financement auprès du Département et de la Région. Les aides obtenues viendront en déduction du coût d'opération et permettront de réduire le montant des loyers des professionnels de santé.

INFOS PRATIQUES

BUREAUX DE LA CCLA

Maison du Lac
572 Route d'Aiguebelette
73470 Nances



Accueil :

Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h
Vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h

Contact :

04 79 28 78 64 | ccla@ccla.fr

DÉCHETTERIE

360 route du Bief du Moulin
73470 Novalaise

Ouverture

Lundi, mercredi, vendredi et samedi :
8h30-12h30 / 13h30-18h

Fermeture

Mardi, jeudi, dimanche et jours fériés

PLATEFORME DES DÉCHETS VERTS

ZA du Goûtier à Novalaise

Ouverture

Du lundi au dimanche de 8h à 19h

PERMANENCES

À LA MAISON DU LAC

ARCHITECTE CONSEIL

Tous les 1^{ers} mardis matin du mois
Uniquement sur rdv
Prise de rdv auprès de la CCLA
au 04 79 28 78 64

Plus d'infos : www.cauesavoie.org



ASDER



Tous les 1^{ers} lundis après-midi du mois
Uniquement sur rdv

Prise de rdv auprès de l'ASDER :
04 56 11 99 00 du lundi au vendredi 9h-12h et
14h-17h sauf jeudi

Plus d'infos : www.asder.fr

OPAH/SOLIHA

Solidaires pour l'habitat



Tous les 2^{mes} mardis matin du mois
Uniquement sur rdv

Prise de rdv auprès de Gaëlle Francillon
g.francillon@solihha.fr - 06 89 82 33 73

Plus d'infos : www.solihha.fr

MOBILITÉ

VÉLOROUTE DES 5 LACS - TRONÇON SOUGEY/GUÉ-DES-PLANCHES > TRAVAUX RÉCEPTIONNÉS !

Réalisés dans le cadre du projet régional de création de la Véloroute des 5 lacs, les travaux de construction de la voie verte de 3 km reliant la base du Sougey et le secteur du Gué-des-Planches, ont été réceptionnés courant juin.

L'équipement est aujourd'hui totalement fonctionnel. Avec ce nouveau tronçon, ce sont aujourd'hui près de 10 km continus de voie verte qui permettent de circuler à vélo ou à pied autour du lac en toute sécurité.

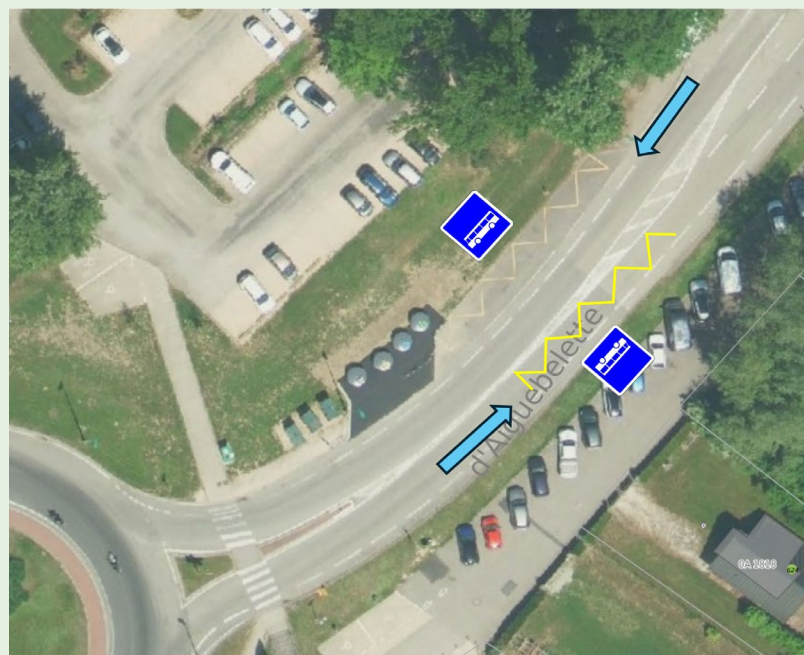
Une signalétique « vélo » viendra prochainement compléter l'infrastructure pour bien orienter les usagers. En lien avec la Région et la commune de Lépin-le-Lac, la CCLA étudie la possibilité d'une prolongation de la voie jusqu'à la gare de Lépin.



UN NOUVEL ARRÊT DE CAR TER À NANCES

Suite à la demande exprimée par les élus du territoire, la Région, en lien avec la SNCF, a validé l'implantation d'un nouvel arrêt de car TER au niveau de la Maison du lac, commune de Nances.

La desserte TER - SNCF du territoire est aujourd'hui assurée en grande partie par des trains mais elle comprend aussi des lignes de cars qui depuis Chambéry « La Cassine » empruntent la rive Est du lac, s'arrêtent en gares d'Aiguebelette-le-Lac et de Lépin-le-Lac avant de poursuivre en direction de Lyon. Dans le sens inverse, depuis ces mêmes gares, plusieurs cars TER-SNCF permettent chaque jour de rejoindre Chambéry.



Au regard de la répartition géographique de la population et de l'existence du pôle intermodal existant à proximité de l'échangeur autoroutier, il semblait particulièrement intéressant de proposer un nouvel arrêt à Nances, au niveau de la Maison du lac. **C'est donc chose faite puisque la Région après avis de la SNCF a donné son feu vert pour mettre en place cet arrêt courant septembre 2025.**

Cette nouvelle offre peut faciliter l'accès régulier ou ponctuel des habitants du territoire aux transports en commun. En termes d'horaires, elle complètera l'offre de service de la ligne de bus régionale S01 - Saint-Alban-de-Montbel - Novalaise - Chambéry.

La CCLA vous informera de la mise en service effective de cet arrêt et vous communiquera l'ensemble des horaires et des tarifs.

ENVIRONNEMENT - FRELONS ASIATIQUES

Un dispositif de surveillance et de lutte vise à faire détruire les nids de frelons asiatiques par des entreprises spécialisées afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

La CCLA reconduit sa coopération avec le GDS de Savoie pour la prise en charge de la destruction des nids. En cas d'observation d'un nid, ne vous approchez pas, prenez une photo et signalez votre suspicion sur :

www.frelonsasiatiques.fr

SOCIAL

LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'EHPAD DE NOVALAISE

À situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle.

À l'échelle nationale, avec 66% d'établissements déficitaires en 2023, la situation des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes est aujourd'hui particulièrement préoccupante.

L'EHPAD du lac d'Aiguebelette, situé à Novalaise, n'échappe malheureusement pas à cette règle et présente une situation financière très dégradée qui peut conduire à un risque de cessation de paiement. Devant ce constat inquiétant, c'est donc l'avenir de l'établissement et le maintien d'un service de proximité essentiel pour les familles du territoire qui se jouent.



Le statut dit « autonome » de l'EHPAD fait que sa gestion ne dépend pas de la communauté de communes mais relève de la Fonction Publique Hospitalière avec un équilibre financier qui doit être assuré par :

- les recettes perçues auprès des résidents (coûts d'hébergement) ;
- l'aide de l'Agence Régionale de Santé pour la partie « Soins » ;
- l'aide du Département de la Savoie pour la partie « Hébergement ».

Cependant, face à cet enjeu et à la gravité de la situation, la CCLA a souhaité être partie prenante de ce dossier pour :

- Travailler avec l'ARS, le Département et la Direction de l'EHPAD sur une analyse de la situation financière et la définition des axes de travail devant permettre un retour à l'équilibre (limitation du recours au travail intérimaire, préparation et livraison des repas, négociations avec l'OPAC relatives aux conditions de remboursement des coûts de construction du bâtiment...),
- Accompagner l'effort financier complémentaire de l'ARS et du Département.

Ainsi le conseil communautaire sur proposition du Président, a approuvé lors de sa séance du 22 mai dernier le versement à l'EHPAD, d'une subvention « exceptionnelle » de fonctionnement de 350 000 € (Résultat du vote : 26 Pour, 1 Abstention, 1 Contre).

Cette décision témoigne de l'engagement et de la détermination des élus de la CCLA à se battre pour garantir le bon fonctionnement de l'établissement et permettre aux familles du territoire de trouver une solution de proximité pour la prise en charge de leurs proches confrontés à la dépendance.

POINT TRAVAUX

HALLE MULTISPORTS

Démarrée courant mai, la construction de la halle multisports et de la piste d'athlétisme (plateau sportif situé à Novalaise) avance rapidement. Suite aux travaux de terrassement, de soutènement et de pose des enrobés, l'élévation de la structure interviendra en août avant la pose des résines pour les sols intérieurs et la piste d'athlétisme.

L'ensemble des travaux doit s'achever fin septembre pour une ouverture envisagée courant octobre 2025.



PÔLE SOCIAL

La CCLA a attribué les marchés de travaux pour la construction du pôle social implanté à l'entrée de Novalaise. Démarrage des travaux : Septembre 2025 / Durée prévisionnelle : 14 mois.

CANADAIR (AVRIL 2025)

Comme chaque année vous avez peut-être assisté au spectacle des canadairs de la sécurité civile (Base de Marignane) venus faire des essais d'amerrissage et d'écopage sur le lac. Sont aussi concernés les lacs de Paladru, du Bourget et d'Annecy. Ces essais rentrent dans la procédure d'entraînement des pilotes qui peuvent être amenés à intervenir pour des incendies de forêts dans notre région, comme à l'été 2022 dans le sud du massif de la Chartreuse.



MATINÉE VERTE (26 AVRIL 2025)

1^{re} édition de la matinée verte, votre nouveau rendez-vous de sensibilisation et d'animations sur le recyclage et la réduction des déchets, organisé par le service Déchets, l'AEL et leurs partenaires. Rendez-vous l'année prochaine courant avril 2026.



PLEINIÈRE DU CONSEIL CITOYEN (16 MAI 2025)

Le conseil citoyen de la CCLA a organisé une rencontre citoyenne à la Maison du Lac. L'occasion de faire un retour d'expériences depuis la création, il y a trois ans et de recueillir l'expression directe des citoyens via des ateliers thématiques sur « le territoire aujourd'hui et demain » et sur « le rôle pour le conseil citoyen demain ».



LES 10 ANS DU MULTI-ACCUEIL DE LÉPIN-LE-LAC (22 MAI 2025)



FÊTE DE LA NATURE (21 AU 25 MAI 2025)

Cette Fête de la Nature a été l'occasion de présenter de nouvelles animations : une sortie nature en aviron, des ateliers et visites commentées avec la nouvelle médiatrice de la Réserve Naturelle Régionale, un spectacle théâtral adapté spécialement au cadre naturel, une conférence sur la musique des plantes et un parcours-jeu "Chasseur de mystère" en phase de test. Ce jeu sera très prochainement lancé, enrichi de tous vos retours. À suivre...



LE CAMION-THÉÂTRE À NOVALAISE (DU 9 AU 20 JUIN 2025)

Le camion-théâtre de la Fabrique des Petites Utopies s'est installé dix jours à Novalaise pour une programmation artistique à destination de tous : des représentations de spectacles, des ateliers, des médiations et des temps à penser. Dans le cadre de la programmation "C'est déjà le printemps", actions culturelles et intergénérationnelles des compagnies artistiques en résidence sur le territoire, portée par le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard.



Melvina PORCHER,
Garde animatrice de la Réserve Naturelle
Régionale du lac d'Aiguebelette

Originnaire de Basse-Normandie, elle a servi huit ans et demi dans la Gendarmerie, dont plusieurs missions en Outre-mer. C'est à Mayotte, en 2023, que son engagement pour la protection de l'environnement s'est affirmé. Elle œuvre aujourd'hui à la Réserve Naturelle Régionale (RNR) du lac d'Aiguebelette, mettant son expérience de terrain au service de la protection de la biodiversité.

• **Pouvez-vous nous parler de votre parcours ?**

J'ai débuté ma carrière dans la Gendarmerie en tant que gendarme adjoint volontaire en région PACA, puis, à partir de 2020, comme sous-officier de Gendarmerie mobile à l'escadron de Chambéry. Mes missions m'ont conduite en Outre-mer, notamment en Guyane, à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie, où j'ai collaboré avec la police de l'environnement, particulièrement sur les problématiques liées à l'orpaillage illégal. Mon envie de rejoindre la police de l'environnement s'est confirmée et m'a amenée à intégrer l'équipe de la Réserve.

• **Quelles sont vos principales missions ?**

En tant que garde-animatrice RNR, je prends part aux activités de suivi scientifique du territoire et de sa biodiversité. J'assure également la sensibilisation du public à leur préservation, en communiquant sur la réglementation en vigueur au sein de la Réserve. Le cas échéant, je suis habilitée à constater et sanctionner les atteintes à l'environnement en dressant des procès-verbaux.

• **Le lac d'Aiguebelette est-il soumis à une réglementation spécifique ?**

Oui, le lac d'Aiguebelette est un lac privé dont la gestion a été confiée à la CCLA. Celle-ci a mis en place un règlement particulier concernant les usages tels que la navigation, l'occupation des berges, l'organisation de manifestations ou de la baignade. Ce règlement vise à protéger le site tout en conciliant ces différents usages. Il s'articule avec celui de la Réserve Naturelle Régionale et demeure subordonné aux dispositions légales du code de l'environnement ainsi qu'au code de la navigation dans les eaux intérieures. Dans ce cadre, j'interviens en tant que garde particulier, en complément de ma fonction de garde-animatrice RNR.

• **Comment sensibilisez-vous les différents publics à la protection du patrimoine naturel, culturel et paysager de la Réserve ?**

J'aborde les conséquences souvent méconnues des comportements inadaptés sur le milieu naturel, je présente les espèces animales et végétales du



territoire et explique l'importance de leur protection en raison de leur rareté ou de leur caractère exceptionnel.

• **Quels sont les comportements à adopter – ou à éviter – lorsqu'on visite la réserve ?**

Il est essentiel de préserver l'intégrité du site et de respecter la tranquillité des animaux qui y vivent. Pour cela, il convient d'éviter les bruits excessifs, de veiller à emporter tous ses déchets, de ne pas piétiner ni arracher la végétation, et de tenir les chiens en laisse lors des promenades.

• **Comment gérez-vous les éventuels conflits d'usage entre la préservation de la nature et les activités humaines (baignade, sports nautiques...) ?**

Nous cherchons à concilier les usages humains avec la préservation du site naturel. Pour cela, nous observons les espèces présentes sur le territoire – leur lieu d'implantation, leur mode de vie – afin d'anticiper les éventuels dérangements liés aux activités humaines et de délimiter ces dernières en conséquence. Sur la partie forestière de la Réserve, des sentiers ont été aménagés tandis que sur le lac, un piquetage permet de protéger les roselières, les espèces qui dépendent de cet habitat, ainsi que les vestiges archéologiques situés au fond du lac. Mon rôle consiste à veiller au respect de ces zones de protection par les usagers du lac et les promeneurs.

De mars à mai 2025, l'équipe de la Réserve s'est renforcée avec les arrivées successives d'Emma Hofstetter – chargée de mission valorisation et médiation patrimoines naturels et archéologiques, de Melvina Porcher – garde-animatrice RNR et de Guillaume Hernandez – éco-garde recruté pour la saison estivale.

Philippe MILLET,
Gérant de Vertes Sensations, prestataire multi-activités et agence réceptive
Responsable technique et logistique, moniteur de ski et kayak

Habitant de la CCLA, Philippe a grandi sur le territoire, auquel il est profondément attaché. Porté par ce lien affectif et riche d'une formation spécialisée dans le sport, il crée VERTES SENSATIONS dans les années 90, à une époque où le sport outdoor moderne commence à émerger.

• **Qu'est-ce qui vous a conduit à développer des activités de pleine nature autour du lac ?**

À l'époque, les activités nautiques se limitaient aux pédalos et aux barques. L'aviron a commencé à émerger sur le lac, marquant une évolution. Peu à peu, d'autres disciplines comme le VTT, le canyoning, le parapente, la via ferrata ou encore une forme moderne du canoë-kayak sont venues enrichir le paysage sportif local. Notre développement s'est fait au fil de l'eau, sur et autour du lac, dans le canyon du Grenand puis la rivière du Guiers pour ensuite naviguer dans la grande forêt alluviale du Rhône sauvage sous Champagnieux.

• **À quel type de public vous adressez-vous ?**

Nous faisons de la simple location avec les individuels et familles. Nous proposons aussi les activités pour toute forme de groupes adultes ou enfants encadrés par nos moniteurs éducateurs sportifs.

• **Qu'est-ce qui rend ce territoire – et notamment le lac – propice aux activités de pleine nature ?**

C'est un lac de campagne, niché au creux d'une ancienne montagne jurassienne, avec en toile de fond le massif de la Chartreuse. Le décor est planté. Le lac est à taille humaine, où l'usage des moteurs thermiques est interdit favorisant une appropriation du lieu et lui conférant cette ambiance si particulière.

• **Comment intégrez-vous les spécificités naturelles du site dans vos activités ?**

Le paysage est doux et les activités proposées sont en adéquation avec l'identité du territoire. Marche,



vélo, trail et canotage constituent les principales voies d'exploration pour s'imprégner pleinement de cet environnement naturel. Les pratiques restent simples et vertueuses. Pour les amateurs de sensations, vous trouverez quand même de la 3D en parapente et de la verticalité dans le canyon.

• **Comment conciliez-vous la pratique de vos activités avec le respect des milieux naturels sensibles ?**

Les activités sont cadrées par nos moniteurs. En location simple, nous prenons le soin de soumettre un livre de route terrestre ou nautique pour prévenir les conflits d'usages et limiter l'impact sur l'environnement.

• **Quels messages de sensibilisation ou de bonnes pratiques transmettez-vous à vos clients ?**

La discrétion, l'humilité, le respect d'autrui comme le respect de la nature sont les valeurs essentielles de cohabitation entre la vie touristique et locale. La Réserve Naturelle est utile et donne le ton.

• **Comment voyez-vous l'évolution de la demande autour des sports de pleine nature ?**

Longtemps on a cru que le lac était à la traîne en terme de développement, c'est aujourd'hui un avantage. L'identité rurale est préservée et protégée même si nous subissons des pics de surfréquentation autour de la baignade. L'objectif est de sortir nos visiteurs d'une fréquentation sédentaire aux plages par les locomotions douces plurielles. On a tous besoin de décrocher, le sport et la nature doivent nous y aider.

www.vertes-sensations.com

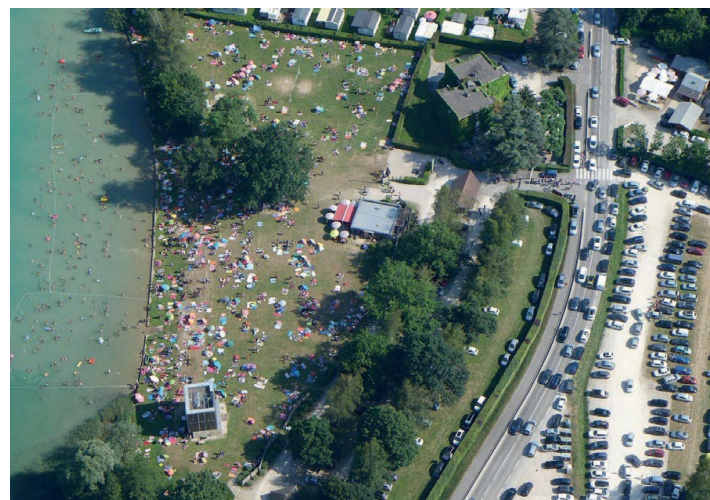
GESTION DES FLUX

GESTION DES POINTES DE FRÉQUENTATION AUTOUR DU LAC

> DÉFINITION D'UN PLAN D'ACTIONS

L'attractivité du lac d'Aiguebelette génère des pointes de fréquentation qui peuvent être très importantes notamment en période pré-estivale et estivale (juin et juillet).

Des éléments de contexte spécifiques rendent la gestion des flux de véhicules plus complexe comparativement à d'autres sites naturels et patrimoniaux : accessibilité directe et rapide via l'autoroute, multiplicité des points d'entrée sur le territoire, proximité des grandes agglomérations.



Ces phénomènes qui se concentrent sur les week-ends et jours fériés, **doivent être clairement distingués de la fréquentation touristique** accueillie au sein des campings, hôtels, gîtes ou chambres d'hôtes. Ils résultent d'une fréquentation « à la journée » par un public principalement issu des pôles urbains de proximité (Chambéry, Bourgoin-Jallieu, Lyon...) qui viennent profiter des plages et des activités nautiques.

Si le lac d'Aiguebelette constitue légitimement un espace de respiration et de fraîcheur, ces événements certes ponctuels, s'accompagnent d'un certain nombre de désordres :

- Stationnement gênant entraînant des problèmes de circulation pour les services de secours, les riverains et les autres usagers du site ;
- Incivilités, tensions et conflits d'usage ;
- Impacts environnementaux (milieux naturels, déchets,...) ;
- Dégradation de l'image du site qui peut être amplifiée par une forme de surmédiation des événements.

> Effet négatif sur la valorisation touristique du territoire basée sur l'éco-tourisme qui cible une fréquentation familiale.

Par ailleurs, il est à noter que ces phénomènes peuvent être accentués par des reports de fréquentation liés à la fermeture d'autres sites de baignade et notamment de la base de loisirs de Miribel-Jonage.

« Le risque réside dans la multiplication et l'intensification de ces événements, amplifiés par le changement climatique – notamment la fréquence accrue des épisodes caniculaires – et par la croissance démographique attendue dans les agglomérations proches. »



Fermeture de la barrière de péage autoroutière - Une mesure exceptionnelle

Durant les pointes de fréquentation, décision peut être prise de fermer la barrière autoroutière dans le sens d'arrivée sur le territoire du lac. Ces fermetures ne constituent aucunement la règle. **Elles s'effectuent par autorisation préfectorale sur proposition de la gendarmerie (avec l'avis des élus référents) ou du gestionnaire de l'autoroute (AREA) :**

- En cas de problèmes de sécurité autour du lac,
- Suivant l'état du trafic autoroutier et le risque de remontées de files dans les tunnels en amont de la sortie (Tunnels de l'Épine et de Dullin).

/!\ L'information relative à la fermeture et à la réouverture de la barrière de péage sera relayée en temps réel auprès des habitants via l'application « Panneau Pocket » de la CCLA.

Dans ce contexte, la maîtrise des pointes de fréquentation est aujourd'hui un objectif clairement affiché par la CCLA pour :

- répondre aux enjeux de sécurité publique ;
- préserver le patrimoine naturel et le cadre de vie ;
- conforter une politique de développement éco-touristique qui profite aux habitants (infrastructures, services, retombées économiques) et éviter que le lac d'Aiguebelette ne se transforme en simple base de loisirs pour les pôles urbains environnants.

La volonté de la communauté de communes n'est donc pas d'augmenter sensiblement les capacités de stationnement du territoire pour accueillir encore plus de monde.

Il s'agit bien de trouver des solutions pour réguler les flux et garantir un niveau de fréquentation qui soit cohérent avec les objectifs de préservation du site et l'accueil d'un public familial.

Dans ce cadre, la CCLA a déjà engagé depuis 2018, un important programme de travaux pour requalifier les infrastructures d'accueil et certains équipements autour du lac : aménagement de la rive Est du lac, restructuration des parkings des bases de loisirs du Sougey et d'Aiguebelette, réhabilitation et création de nouveaux sanitaires, mise en place de containers semi-enterrés pour la collecte des déchets, aménagements cyclables...



> Un programme d'actions en cours d'élaboration qui s'articule autour de deux volets

1 Mise en place d'un dispositif de sécurité spécifique

Depuis 2019, le dispositif dit de « sécurité estivale du lac d'Aiguebelette » est discuté au sein d'un comité de concertation dédié associant les services de la préfecture, la gendarmerie, la CCLA, le SDIS, les communes riveraines du lac, les agents de sécurité, AREA, les gardes de la Réserve Naturelle Régionale, les acteurs touristiques et l'office de tourisme.

Ce comité identifie les moyens qui seront mobilisés chaque été et la coordination à prévoir entre les différents services :

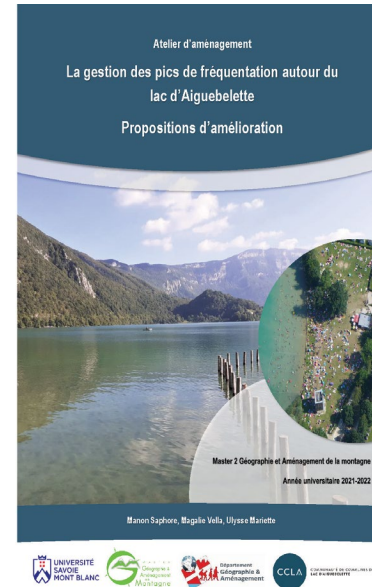
- **Gendarmerie** >> Mobilisation brigade de Pont-de-Beauvoisin 73, mise en place de réservistes dédiés à la sécurité autour du lac, programmation de contrôles à la barrière de péage, capacité de mobilisation de renforts, interventions de la brigade nautique... ;
- **SDIS** >> Moyens d'intervention sur le lac en plus du dispositif classique ;
- **Gardes de la Réserve et gardes du lac** >> Mission de police de l'environnement, respect du règlement du lac ;
- **Agents de sécurité** >> Contrôles et surveillance aux entrées et sur les plages, accueil sur certains parkings... ;
- **ASVP** >> Gestion et verbalisation du stationnement gênant ;
- **AREA** >> Déclenchement d'informations autoroutières (panneaux et 107.7 FM) sur l'état de saturation des abords du lac et en fonction, invitant le public à ne pas accéder au lac.

Par ailleurs, un groupe « sécurité » (Gendarmes, SDIS, CCLA, communes, Réserve, Agents de sécurité) se réunit toutes les semaines pour dresser un bilan du week-end passé et préparer le suivant.

2 Les équipements, aménagements et services à prévoir

À partir d'une étude menée par l'Université de Savoie en 2021 – 2022 pour le compte de la CCLA, de l'ensemble des remontées de terrain et des échanges au sein du comité de concertation, **un programme d'actions est en cours d'élaboration pour répondre aux objectifs de maîtrise des flux autour de 5 axes de travail :**

- Améliorer l'organisation du stationnement et optimiser la capacité d'accueil des parkings existants (supprimer les zones de stationnement gênant, marquer les places de stationnement et baliser la circulation sur les parkings, gérer le stationnement des camping-cars, doter le territoire de moyens d'enlèvement des véhicules, renforcer les capacités de verbalisation...);
- Informer en temps réel les visiteurs sur le nombre de places disponibles dans les parkings du tour du lac (information sur site par des panneaux électroniques et à distance via une webmap);
- Favoriser le recours aux transports en commun et le développement des mobilités douces ;
- Poursuivre l'amélioration des infrastructures d'accueil ;
- Renforcer les capacités d'intervention des services de police autour du lac et sur le lac (moyens, outils...).



Les premières mesures déjà identifiées :

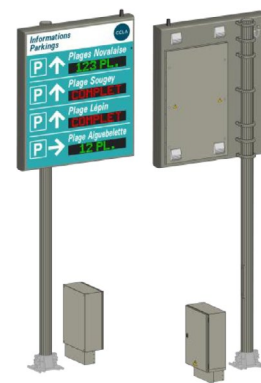
Pour juillet 2025 :

- En concertation avec le Département de la Savoie et les communes de Nances et Novalaise, la CCLA met en place un barriérage bois sur quasiment 1 km entre le rond-point dit de St-Bonnet et la Base départementale d'aviron, empêchant le stationnement gênant le long de la route départementale.
- Ouverture de deux zones de stationnement temporaire sur ce même secteur qui a pour simple vocation d'offrir une solution de stationnement compensatoire.



Pour la saison 2026 :

- Mise en place d'un dispositif de signalisation et d'information dynamique des capacités de stationnement autour du lac : panneaux électroniques aux entrées du territoire et au niveau des zones de stationnement, relais de l'information via une carte en ligne qui permettra au public de connaître à distance, l'état de saturation des parkings. Cet important dossier est porté par la CCLA avec le soutien du Parc Naturel Régional de Chartreuse et de la Région dans le cadre du dispositif « Espace Valléen ».
- Création d'un tableau de bord et identification d'indicateurs permettant de suivre l'évolution interannuelle de la fréquentation autour du lac et l'efficacité des mesures de gestion.



Si la volonté d'agir de la CCLA est clairement affichée, il n'en reste pas moins que la réalisation des actions et le renforcement des services nécessaires à la maîtrise des pointes de fréquentation relèvent d'enjeux qui dépassent largement le cadre du territoire de la communauté de communes et qui placent le niveau d'intervention et de concertation pertinents à un échelon régional.

La CCLA ne dispose bien évidemment pas de tous les moyens financiers ou humains, ni de toutes les compétences nécessaires. Aussi, la réussite de cette politique nécessitera l'instauration d'un dialogue avec les agglomérations chambérienne, dauphinoise, lyonnaise pour développer de nouvelles formes de solidarité et de réciprocité permettant d'accompagner la mise en œuvre des mesures et programme d'actions envisagés.

CULTURE

UNE OFFRE CULTURELLE MULTIPLE ET ANNUELLE

Sur les rives du lac d'Aiguebelette, au cœur de paysages d'exception, notre territoire porte une identité singulière : celle d'une ruralité vivante, d'une nature préservée, et d'un tissu humain riche de ses talents, de ses traditions, de ses élans collectifs. C'est dans cet environnement que la culture prend tout son sens, non comme une parenthèse, mais comme une dimension essentielle du lien social, de la créativité, de l'émancipation individuelle et collective. Dans un monde en mouvement, confronté à des défis sociaux et environnementaux majeurs, la culture est un repère, un espace de rencontre et d'expression. Elle rassemble, elle questionne, elle apaise, elle invente. Elle permet aux habitants d'un même territoire, de toutes générations et de toutes origines, de se reconnaître et de s'enrichir mutuellement.

C'est cette conviction qui anime la politique culturelle portée par la Communauté de communes du lac d'Aiguebelette : faire de la culture un bien commun, partagé, vivant, accessible à toutes et à tous. Car oui, la culture n'est pas un supplément d'âme réservé à quelques-uns : elle est un droit fondamental, affirmé par la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui, à son article 27, énonce que « toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique ».

Ce droit, que l'on nomme aujourd'hui « droits culturels », reconnaît à chacun la liberté de participer à la vie culturelle, d'accéder à la diversité des expressions artistiques, mais aussi de transmettre, préserver et faire vivre sa propre culture, dans le respect de celle des autres. Il implique que la culture ne se décrète pas



d'en haut : elle se construit avec et pour les habitants, dans la proximité, la diversité, la participation. Concrètement, cela nous engage à soutenir les initiatives locales (festivals, ateliers, résidences d'artistes, bibliothèques, projets scolaires et intergénérationnels) mais aussi à favoriser la circulation des œuvres, des idées, des savoirs. Cela nous pousse à créer des conditions pour que chacun puisse trouver sa place dans la vie culturelle du territoire : les enfants, les jeunes, les familles, les aînés, les nouveaux arrivants, les personnes en situation de handicap ou d'isolement. C'est aussi ce que nous faisons en tissant des partenariats étroits avec les acteurs culturels, les communes, les associations, les établissements scolaires. Ensemble, nous portons l'ambition d'une culture qui parle à tous, qui reflète les réalités locales, et qui ouvre des horizons.

Sur notre territoire, la culture se vit dans une lecture partagée à la bibliothèque, un spectacle en plein air dans un village, un projet de théâtre porté par les habitants, une exposition mêlant art et environnement, une transmission de savoir-faire ancestraux. Elle est partout où l'on crée du sens, du lien, de la beauté. En défendant les droits culturels, nous affirmons que chaque voix compte, que chaque regard est une richesse, et que la culture n'est pas un luxe, mais une nécessité. Ensemble, continuons à faire vivre cette ambition culturelle, ouverte, inclusive, exigeante et joyeuse, qui fait la force de notre territoire et prépare l'avenir.

FRÉDÉRIC TOUIHRAT
Vice-Président chargé de la culture

Depuis plus de dix ans, la CCLA développe une véritable politique culturelle, ancrée dans son territoire à la fois rural et touristique.

La construction de la politique culturelle est le fruit d'un travail de co-construction entre tous les acteurs du territoire (élus, associations, compagnies artistiques, structures locales d'enseignement, etc.). Une chargée de mission consacre 60% de son temps à la mise en œuvre et au pilotage de cette politique. Ce travail est soutenu par les services spécialisés du SMAPS, du Département de la Savoie, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la DRAC.

C'est quoi une politique culturelle ?

Une politique culturelle désigne l'ensemble des orientations, des dispositifs et des actions mis en œuvre par une collectivité publique en vue de structurer, développer et valoriser la vie culturelle sur son territoire. Elle vise à garantir l'accès de tous les citoyens à la culture, à soutenir la création artistique, à promouvoir l'éducation artistique et culturelle, à préserver le patrimoine et à renforcer l'attractivité et la cohésion sociale du territoire.



LES GRANDS AXES DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA CCLA

La CCLA souhaite développer et soutenir une offre culturelle annuelle accessible à tous, afin de faire de la culture un élément vivant et dynamique du territoire. Son objectif est de renforcer les liens avec les habitants, quel que soit leur âge, en les invitant à se rassembler, découvrir et partager des émotions et des expériences communes. Pour cela, la CCLA mise sur la participation active des habitants à travers des projets collectifs, intergénérationnels et créatifs. Cette démarche repose sur trois axes d'intervention complémentaires qui structurent son action culturelle.

1. Une saison culturelle pluridisciplinaire et structurée

Tout au long de l'année, la CCLA propose une programmation culturelle variée et gratuite : événements, spectacles, expositions et rencontres artistiques se déploient sur l'ensemble du territoire. En l'absence d'équipement dédié à la diffusion, elle fait le choix de l'itinérance. C'est une opportunité de faire « autrement » et d'inventer des formes culturelles permettant à la fois de mettre en valeur notre patrimoine naturel mais aussi d'initier des rencontres au cœur des villages. L'ambition est de construire une saison culturelle pluridisciplinaire, structurée autour de temps forts identifiables.



31%
du budget culture

De janvier à mars

Un temps fort autour des arts du récit, au cœur des villages

- > Développer les arts du récit et le goût de la rencontre.
- > Des propositions qui croisent les modes d'expression au service du récit par des artistes conteurs, comédiens ou musiciens.
- > L'art de raconter des histoires, des contes, des imaginaires et leur capacité à transmettre de génération en génération, des émotions, des valeurs, des regards sur le monde.

En 2025 : 15 propositions de lectures musicales et théâtrales, des pièces de théâtre, une veillée contée, un concours d'écriture, des projections, des ateliers...

- en lien avec des événements nationaux : Nuits de la Lecture, Fête du Court-Métrage, La Grande Lessive
- en lien avec des dispositifs d'aide à la diffusion : Bib'en scène, Malraux nomade
- en lien avec des partenaires : Centre socioculturel AEL, le Conseil Citoyen, les structures accueillantes.

Tout au long de l'année

- > En mai : Fête de la Nature
- > En septembre : Journées du Patrimoine
- > En décembre : Semaine du spectateur

De juin à août

Une programmation estivale itinérante, en plein air, dans l'espace public

- > Proposer un rendez-vous culturel par semaine.
- > Offrir une programmation professionnelle qui valorise la création artistique locale.
- > Mettre en lumière la pratique amateur des habitants et les associations culturelles du territoire.
- > Favoriser la pratique artistique pour tous.
- > Mettre en valeur le patrimoine naturel et les centres-bourgs du territoire à travers les activités culturelles.

En partenariat avec

les communes,
les institutions (Département, DRAC, Région, Europe),
l'Office du Tourisme,
les associations locales partenaires.



Toute la prog'
sur www.ccla.fr

2. Les dispositifs d'éducation artistique et culturelle

43%
du budget culture

C'est quoi l'éducation artistique et culturelle (EAC) ?

L'éducation artistique et culturelle a pour objectif d'encourager la participation de tous les enfants et les jeunes à la vie artistique et culturelle, par l'acquisition de connaissances, un rapport direct aux œuvres, la rencontre avec des artistes et professionnels de la culture, une pratique artistique ou culturelle. La généralisation de l'EAC implique la mobilisation de l'ensemble des acteurs ministériels, artistiques, culturels, associatifs, territoriaux pour développer des actions au plus près des territoires.

Source : ministère de la Culture

Grâce à divers dispositifs, la CCLA pilote des projets d'éducation artistique et culturelle sur le territoire. L'objectif est de favoriser la sensibilisation et la découverte des pratiques artistiques pluridisciplinaires auprès de la population. La culture joue un rôle essentiel dans le renforcement du lien social, participant ainsi à un bien-vivre ensemble sur notre territoire.

Parcours artistiques

Dans le cadre de la décentralisation de l'enseignement artistique, le Département et les Communautés de Communes de Val Guiers, de Yenne et du Lac d'Aiguebelette proposent un dispositif d'éducation artistique et culturelle intitulé « parcours artistiques ». Coordonné par le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard (SMAPS), le dispositif s'organise en trois étapes : la sensibilisation en milieu scolaire, la pratique artistique collective et l'enseignement diplômant.

Sur le territoire de la CCLA, les « parcours artistiques » sont conçus comme des heures de pratique artistique, en complément des activités conduites par les enseignants dans les classes. Le service culturel construit des propositions artistiques chaque année en adéquation avec les projets pédagogiques des écoles et collège du territoire.

Pour l'année scolaire 2024-2025 :

- **Parcours "Arts du cirque"** avec la compagnie Solfasirc ①
École d'Attignat-Oncin | 3 classes | 24h d'interventions
- **Parcours "Autour de la mer, de l'océan"** avec la Toute petite compagnie
École de Lépin-le-Lac | 2 classes | 12h d'interventions
- **Parcours "Arts plastiques autour de François Cachoud"** avec l'artiste plasticienne Sarah Battaglia
École de Saint-Alban-de-Montbel | 3 classes | 24h d'interventions
- **Parcours "Autour du conte et de la danse"** avec la compagnie La Main qui Parle
École d'Ayn | 2 classes | 24h d'interventions artistiques
École Notre-Dame de Novalaise | 2 classes | 24h d'interventions
- **Parcours "Théâtre d'ombres"** avec la compagnie Une Chanson Tonton ②
École de Dullin | 2 classes | 12h d'interventions artistiques
École Notre-Dame de Novalaise | 3 classes | 18h d'interventions
- **Parcours "Danse et percussions africaines"** avec la compagnie Djellia ③
École publique de Novalaise | 4 classes | 24h d'interventions
- **Parcours "Théâtre, expression corporelle et mise en jeu"** avec Karine Loof
École publique de Novalaise | 6 classes | 42h d'interventions
Collège de l'Épine | Atelier théâtre | 20h d'interventions

Parcours Artistiques de l'Avant-Pays Savoyard, avec le concours de



Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC)

En 2015, l'État lance un dispositif d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) destiné aux territoires les moins pourvus en équipements et offres culturelles. L'Avant-Pays Savoyard est identifié comme territoire prioritaire et signe ses premières conventions dès 2016 pour développer l'EAC.

Les Communautés de communes du Lac d'Aiguebelette, de Val Guiers et de Yenne se regroupent alors à travers le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard pour porter ensemble une CTEAC. L'objectif : faire émerger des enjeux communs entre les acteurs culturels du territoire.

Au fil des années, les projets menés ont permis de toucher un large public : écoles, collèges, structures jeunesse, bibliothèques, EHPAD, écoles de musique, professionnels du tourisme, élus et grand public.

En 2025 : le territoire de l'Avant-Pays Savoyard s'engage dans le cycle régional "Vers des Projets Culturels de Territoire", porté par l'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC) en lien avec la DRAC.

Cette année marque aussi le lancement d'un nouveau schéma CTEAC-VPCT, avec des actions qui relèvent à la fois de l'éducation artistique et culturelle pour tous et des temps de réflexion collective avec les habitants. L'objectif est de co-construire l'action culturelle, engager le territoire, ses habitants et ses structures, dans une démarche participative, créative et expérimentale.

Cette convention s'appuie sur les échanges et les orientations issues des trois concertations culturelles organisées en octobre 2024. Elle sera enrichie chaque année par des annexes valorisant les réflexions à venir, menées à la fois dans le cadre du Cycle régional et lors des temps de réflexion poursuivis sur le territoire.

Les compagnies en résidence en 2025-2026 :

La Fabrique des Petites Utopies (38)

> Présence du camion-théâtre en juin 2025 à Novalaise, en octobre 2025 à Yenne, en mai 2026 sur la communauté de communes Val Guiers.

> Coordination de « En Avant le Printemps ! » du 26 au 31 mai 2026 en lien avec les actions CTEAC et les Parcours Artistiques.

Compagnie Institut (38)

> Projet « Flemme » : hymne à la lenteur, à l'écoute, au lien. Les actions culturelles autour du spectacle : écriture, théâtre/jeu, construction, cirque, création musique...

Le calendrier 2025-2026

2025 : année de préfiguration CTEAC-VPCT

- Soutien aux projets d'éducation artistique et culturelle proposés par des compagnies artistiques

- Soutien à des projets culturels émanant de structures ou associations du territoire

Automne 2025 : appel à projets n°1 pour résidences en 2026 et 2027

2026 :

- Suite et fin des projets EAC 2025 ayant prévu une restitution lors de l'événement « En Avant le Printemps ! »

- **Première année de résidence** (suite appel à projets n°1)

Printemps 2026 : deuxième édition de l'événement « En Avant le Printemps ! »



Compagnie La Vagabonde (73)

> Déambulations pédestres « La Grande Cordée », autour de la pratique des cordes amateurs et professionnelles du territoire.

> « L'homme qui plantait des arbres », solo forestier pour altiste parleur, en tournée à pied à la rentrée entre la CCLA et CCY.

Compagnie Camino (73)

> Projet « C'est quoi, l'Âge d'or ? » autour de plusieurs domaines artistiques : le théâtre-enquête avec les ados, l'autoportrait, chorale, des ateliers de danse pour enfants, ados, et adultes, ateliers d'écriture.

Objectif : aboutir à un spectacle réunissant danse, chant, arts visuels, joué lors de « En Avant le Printemps ! ».

10

compagnies
accueillies
depuis 2016

Comité d'action culturelle (CAC)

Dans le prolongement des actions déjà engagées ces dernières années, et à la demande de l'EHPAD et du Relais Petite Enfance de Novalaise, un comité d'action culturelle (CAC) a été réactivé sur le territoire du Lac d'Aiguebelette, avec le soutien du Département. Ce comité regroupe des acteurs institutionnels, culturels, éducatifs, sociaux et médico-sociaux sur un même bassin de vie.

Le CAC du Lac d'Aiguebelette rassemble :

- Le centre socioculturel AEL (RPE, culture/jeunesse)
- L'EHPAD de Novalaise
- Le CIAS, multi-accueil de Lépin-le-Lac et de Novalaise
- La CCLA, volet culturel
- Le Département 73

Le projet de pratique artistique et culturelle intergénérationnel 2025, de janvier à juillet :

Le projet s'est décliné autour de la thématique de "l'enveloppe", en collaboration avec l'équipe artistique Les Vibrantes. Les liens intergénérationnels ont constitué le cœur des ateliers, développés selon trois axes principaux :

> Rythmes et mouvement :

le corps comme première enveloppe.

> Transmission de chants

la voix comme enveloppe commune.

> Les facteurs du réconfort :

tout ce qui est porteur de bien-être.

> Des ateliers à destination des tout-petits de 0 à 3 ans, des assistantes maternelles, auxiliaires de crèche, puéricultrices et des personnes âgées dépendantes résidant à l'EHPAD.

> Des ateliers pour les adolescents du centre de loisirs, centrés sur l'écriture de slam, les percussions corporelles et la mise en voix.

> Des concerts ponctués de collectages de paroles auprès des résidents de l'EHPAD.

L'ensemble de ces ateliers et rencontres a abouti à une restitution festive : **la fête intergénérationnelle "Les Facteurs en scène"**, organisée le mercredi 2 juillet. Au programme : un p'tit bal main dans la main, des paroles d'enfants et d'anciens mises en lumière et un grand bal dansant avec un concert qui chante le temps...

Les différentes générations ont été invitées à se rassembler, découvrir et partager des émotions communes.



C'est l'occasion de réunir les enfants gardés au multi-accueil et chez les assistantes maternelles pour rendre visite ensemble aux très très grands. Un moment joyeux où on écoute la musique et les chants de Blandine et où on se laisse emporter par le rythme des claquettes et l'accordéon de Joris. Les rencontres permettent de mieux se connaître et les enfants, par la répétition, sont plus à l'aise et participent davantage. De plus en plus de résidents nous rejoignent, ce qui témoigne de l'intérêt sincère et du plaisir qu'ils y trouvent. C'est un programme sur mesure pour que cela corresponde à tout ce petit monde."

Sophie Falcoz / Chargée de coopération Petite Enfance - AEL
Philippe Despierre Corporon / Animateur EHPAD de Novalaise



3. Le soutien aux acteurs du territoire

26%
du budget culture

Le soutien aux acteurs du territoire constitue un pilier essentiel de la politique culturelle locale. En valorisant les initiatives portées par les artistes, les compagnies, les associations et les structures culturelles implantées sur le territoire, il s'agit de renforcer un écosystème dynamique. Ce soutien se traduit par des aides financières, des partenariats durables, la mise à disposition de moyens techniques ou logistiques, ainsi que par un accompagnement dans la conception, la production et la diffusion des projets artistiques.

Soutien aux associations

> L'AEL, le centre socioculturel du lac d'Aiguebelette

Les actions et projets de l'AEL s'articulent autour de plusieurs secteurs d'activités tels que les secteurs Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Sports, Culture et événements, Famille et Parentalité et Action et veille sociales. L'AEL organise avec les bénévoles de la commission culture des événements gratuits, pour tous : spectacles, siestes musicales, veillées, La Grande Lessive, projections cinéma en plein air et scolaires avec Cinébus...

> Les Nuits d'été, festival itinérant d'arts vivants du Pays du lac d'Aiguebelette

Le festival des Nuits d'été a été créé en 2001 avec la volonté de faire vivre la musique classique sur un territoire dépourvu de structure de diffusion. Le festival est aujourd'hui un temps dédié à l'expression sous presque toutes ses formes puisqu'il peut également proposer du théâtre, du cirque, des conférences... Pour sa réalisation, le festival s'appuie sur un réseau fort de bénévoles mais aussi d'habitants, qui logent l'ensemble de l'équipe pendant toute la période.

> La Galerie du Tournant, un espace dédié à l'art contemporain

Depuis 12 ans, la galerie a accueilli 20 expositions et 24 artistes venus principalement de la région. Cette association est constituée d'une quinzaine de bénévoles. Aujourd'hui, la galerie a le souhait de recevoir des artistes en résidence afin de favoriser la création d'un travail in-situ et de développer les visites scolaires et médiation avec les artistes.

> L'association "Les Gosses du Lac" avec "La Belette festival"

L'objectif : créer un festival, faire vivre une expérience unique, où la joie, la convivialité, l'amusement et la musique se mêlent pour offrir un moment inoubliable à toute la famille !

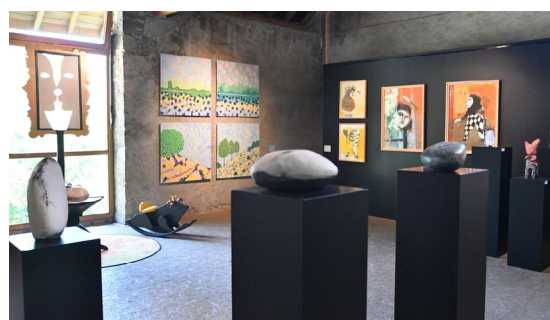
> Le collectif "Art en lac" et leur exposition de peintures et sculptures naturalistes lors du week-end de l'Ascension.

> Le collectif "Émeraude" et leur exposition de photographies lors de week-end de la Pentecôte.

Soutien aux initiatives citoyennes

> La commission culture du Conseil citoyen de la CCLA

Avec le soutien de la CCLA, la « commission culture » du conseil citoyen organise un concours d'écriture sur l'année 2025, à destination des enfants, adolescents et adultes. Ce concours vise à encourager l'écriture et la lecture par une approche inspirante et motivante, permettant à chaque participant de développer son imaginaire, son style, sa créativité ou son humour. Les nouvelles ou récits lauréats seront publiés dans un recueil en version papier. Le livre catégorie "scolaire" sera distribué à l'ensemble des élèves participants.



Soutien à l'échelle de l'Avant-Pays Savoyard

> REZO LIRE, le réseau des bibliothèques

Composé de 15 bibliothèques, le réseau mène des plans d'actions en faveur du développement de la lecture sur le territoire de l'Avant-Pays Savoyard. Les équipes des bibliothèques sont accompagnées par une coordinatrice et une animatrice, deux postes portés par le SMAPS.

> Des événements organisés tous les 2 ans, en alternance

En partenariat avec les communes et structures accueillantes, le SMAPS assure la coordination et la communication des événements suivants à l'échelle de l'Avant-Pays Savoyard :

- **En Avant-Pays, le Livre !**, un événement familial gratuit autour du livre : des animations, ateliers et spectacles proposés dans les bibliothèques ou structures petite-enfance, enfance et jeunesse.

- **En Avant le Printemps !**, un événement familial gratuit autour du spectacle vivant : des spectacles professionnels, des interventions de structures artistiques amateurs, des restitutions des compagnies retenues dans le cadre du CTEAC...

Soutien aux compagnies

> Des résidences d'artistes

La CCLA ainsi que les communes partenaires ont mis à disposition des salles pour des compagnies du territoire.

En 2025, 6 résidences de création :

- **Compagnie Sans Ceinture Ni Bretelles** / danse du 10 au 14 février, à la Maison du Lac

- **Compagnie La Main qui parle** / théâtre et mouvement du 24 au 26 avril, à la salle polyvalente d'Ayn

1 **PDG Compagnie** / théâtre d'objets du 22 au 25 avril, à la salle polyvalente d'Ayn

La compagnie a présenté son spectacle en avant-première aux familles.

- **Compagnie Le Paradigme de la Fleur Noire** / danse, théâtre et musique du 4 au 6 février et du 31 mars au 4 avril, à la Maison du Lac

2 **Le Collectif Mammouth** / théâtre

du 22 au 24 mai, dans les jardins de la Maison du Lac pour répéter le spectacle "Naguère" joué dans le cadre de la Fête de la Nature.

3 **Quatuor Béla** / Musique classique et contemporaine du 9 au 11 juin, à l'église d'Ayn.

Les artistes ont proposé deux temps de médiation pour le public scolaire (présentation des instruments / écoutes commentées) et un concert "sortie de résidence" pour le grand public.



C'est quoi une résidence ?

Les résidences d'artistes sont des moments où des artistes viennent s'installer temporairement sur un territoire pour créer une œuvre. En mettant à disposition un lieu, en offrant un cadre propice à la recherche, à l'expérimentation et à la production, la résidence permet aux artistes de développer leurs projets. Elle favorise également les échanges avec les habitants à travers des actions de médiation, des rencontres ou des restitutions publiques.



AGENDA

AOÛT

FESTIVAL LES NUITS D'ÉTÉ

Du 1^{er} au 9 août | En itinérance

Toute la programmation sur <https://festivallesnuitsdete.fr>

MARCHÉ NOCTURNE

Jeudi 14 août dès 18h | Place village d'Attignat-Oncin

Au programme : une trentaine d'artisans et producteurs, un concert dans l'esprit rock'n'roll et pop des années 60 avec Les Creatles, la déambulation d'Ursula, une Baronne Perchée, buvette et restauration sur place.

NUIT CLANDESTINE

Jeudi 21 août à 20h | Place village de St-Alban-de-Montbel

Une immersion dans les années 1920 à Chicago au milieu de la contrebande et des danses swing.

Spectacle "Prohibition" à 18h (1h) + Initiation & bal swing à 19h15 (2h)

LA GUINGUETTE NOMADE

Mercredi 27 août dès 18h | Jardins Maison du Lac

Au programme : ateliers créatifs, cartes postales en couleurs et origamis voyageurs, brigade d'intervention poétique et concert musique du monde à 20h30 avec Fly by night.

SEPTEMBRE

JOURNÉE DU PATRIMOINE avec la Réserve Naturelle Régionale et ses partenaires

Samedi 27 septembre | Divers lieux

Programme à venir.

FÊTE DU VÉLO AU LAC D'AIGUEBELETTE avec la commission mobilité du conseil citoyen de la CCLA et ses partenaires

Dimanche 28 septembre de 11h à 18h

RDV au Camp de Base, Parking du Sougey

Au programme : un tour du lac à vélo pour tous, des stands d'information et sensibilisation, des ateliers, des démonstrations et tests de vélos originaux, des concerts...



Retrouvez toutes les actualités de votre communauté de communes.

Site internet : www.ccla.fr/actualites

Panneau Pocket : @CC du Lac d'Aiguebelette

Facebook : @CCLacAiguebelette

